

Détails de l'emplacement proposé

Superficie du lot (m²)

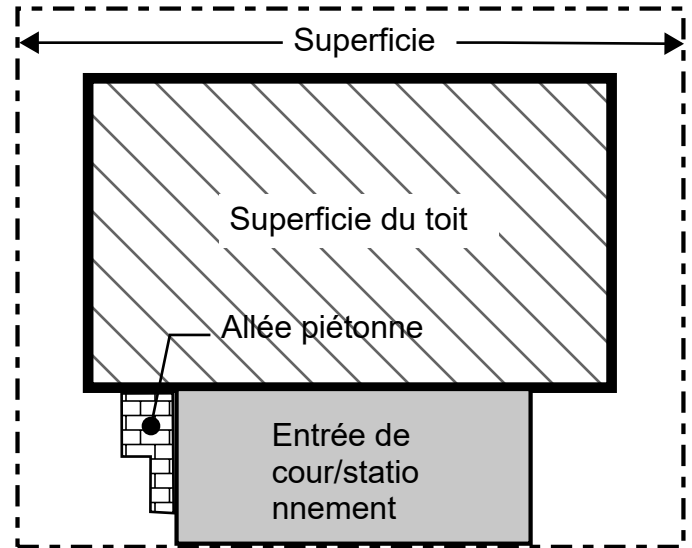
La superficie de lot est calculée en fonction des limites de la propriété indiquées dans GeoOttawa ou dans un plan officiel. GeoOttawa: <https://maps.ottawa.ca/geottawa/>

Superficie de toit (m²) **Superficie d'entrée de cour/stationnement (m²)** **Superficie d'allée piétonne (m²)**



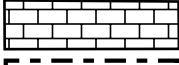

La superficie des entrées de cour/stationnements et des allées piétonnes est calculée en mesurant la vue en plan de tous les aménagements minéralisés définis comme étant des surfaces non végétalisées, notamment la brique, les pavés, les cailloux, les pierres, le béton, les dalles et le bois. La superficie du toit est calculée en mesurant la vue en plan de tous les toits sur la propriété et elle correspond à la superficie de l'empreinte des bâtiments.

Cet emplacement est-il assujéti à la gestion des eaux pluviales sur place?

Si « oui », passez à la section des exigences liées à la gestion des eaux pluviales sur place ci-dessous.



Légende:

-  Superficie du toit
-  Superficie de l'entrée de cour/stationnement
-  Superficie de l'allée piétonne
-  Superficie du lot

Exigences liées à la gestion des eaux pluviales sur place

Exigences liées au volume de stockage des eaux pluviales sur place

Exigence liée au taux de débit global de l'emplacement (L/s)

Les méthodes de stockage et d'évacuation des eaux pluviales doivent être clairement indiquées dans le plan de viabilisation et de nivellement soumis pour l'emplacement, et elles doivent correspondre aux exigences de cet outil et démontrer la façon dont les exigences liées au stockage sur place et au débit contrôlé seront satisfaites.

Configuration de l'option de stockage souterrain:

Configuration de l'option de stockage sur le toit :

*Les concepteurs doivent démontrer dans le plan soumis comment le volume de stockage sera atteint. Un mémoire sur la GEP devra être fourni si d'autres mesures, comme des solutions à niveau, des mesures d'infiltration ou une combinaison de celles-ci, sont proposées.

Déclaration de l'auteur de la demande

Autorisation

Je reconnais et j'accepte que la Ville puisse, à son entière et absolue discrétion, définir des exigences autres ou supplémentaires en matière de gestion des eaux pluviales qui remplacent les résultats générés par l'outil de GEP rapide ou qui s'en écartent.

Je reconnais et j'accepte d'être seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la pertinence de toutes les données, informations, hypothèses et de tous les paramètres saisis dans l'outil de GEP rapide. Je suis aussi entièrement responsable de toute interprétation, confiance accordée, décision ou mesure prise sur la base des résultats générés par l'outil de GEP rapide.

Je reconnais et j'accepte que la Ville, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne seront en aucun cas tenus responsables de toute perte, tout dommage, toute blessure ou toute réclamation de quelque nature que ce soit découlant de, ou liée de quelque manière que ce soit à mon accès à l'outil de GEP rapide ou de mon utilisation. En utilisant l'outil de GEP rapide, je dégage irrévocablement la Ville de toute responsabilité, qu'elle soit directe ou indirecte, prévisible ou imprévisible, découlant de ou liée à l'utilisation de l'outil de GEP rapide.

J'accepte d'indemniser intégralement, de défendre et de dégager de toute responsabilité la Ville, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires contre toute réclamation, demande, responsabilité, tout dommage, toute perte, tout coût ou toute dépense (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de ou liés à toute réclamation de tiers résultant de mon accès à l'outil de GEP rapide, de son utilisation et de la confiance que j'y accorde.

Nom (imprimer)	Date (aaaa/mm/jj)
----------------	-------------------

Avis de collecte – Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire le sont en vertu de la Loi sur les municipalités, de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP), de la Loi sur le code du bâtiment de l'Ontario et de toute autre loi pertinente, et serviront à prendre une décision sur le dossier.

Les questions sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels doivent être adressées à programmegep@ottawa.ca.